COMMISSION ARBITRES

MARDI 12-03-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°646

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, THEVENIN Cyril, SAINT ALBIN Laurent, CARRETERO Christophe

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, FERNANDES Carlos, AKYUREK Mustafa, CUSANNO Stephane.

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

OBSERVATIONS TUTORATS

Les arbitres désirant effectuer leur observation sont priés de déterminer leur jour de disponibilité auprès du responsable Observateurs.

Les arbitres devant observer sont tenus de se mettre en indisponibilité pour être présents le jour de leur observation.

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0
Si non effectués = malus de -0,3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus ou 2 observations = bonus + 0.3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com

Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

- **TUTORATS RECUS**

Ollivier par Parvedy 1/4
Birem par Thevenin 1/4
Nguyen par Auguste 1/4
Yahia par Boussouf 1/4
Maghalaes - Portela par Brioua 1/4
Hocine par Nasri 1/4
Belle par Merimi 1/4
Theveninn par Ben Elhadj S. Zyed 1/4
Da Silva par Ben Salem 1/4
Ben El Hadj Salem Dayen par Djouder 2/4
Bouzouzou par Sonzogni 4/4
Hamzaoui par Ghafiri 3/4
Revigliono par Bessaoud 2/4
Robert par Mayette 3/4
Sabanoglu par Gruffaz 3/4
Tulipier par Destras 1/4
Vercelly par Fernandes 4/4
Vanoli par Jallamion 1/4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS

US GIERES : Explications vous ont été fournies par le désignateur
FC CHIRENS : Lu, noté. Transmis au désignateur compétent.

Demandes d'arbitres

GONCELIN : Match SUD ISERE - GONCELIN du 24/03 – D5
GONCELIN : Match ABBAYE - GONCELIN du 14/04 – D5
ENT. LAUZES BALMES : ST SIMEON DE BRESSIEUX- ENT. LAUZES BALMES du 7 avril

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disonibilités.

COURRIERS ARBITRES

ARAUJO DA SILVA Manuel : Terrain impraticable match MOS3R - VEZERONCE senior D1 du 03 mars 2024. Noté.

EL ABED BEN MAHREZ Mohamed, GRANJON-DELAIRE Maxime, HOCINE Halime : Transmis au service compétent de la comptabilité.

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.